



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901
N° SIRET : 523 399 327 00015 N°FFRP : 04411
Enregistrement à la Sous-préfecture de DIE n°W261000084
1 Rue Aristide Dumont 26400 CREST



Site web : <http://www.touretdetours.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
N° d'immatriculation : IM075100382

Bulletin d'inscription

à utiliser pour une ou 2
personnes et écrire bien
lisiblement. Merci

Assurance R.C.P.
ALLIANZ IARD
87 rue de Richelieu
75002 PARIS

Garantie financière UNAT
8, rue César Franck
75015 PARIS

IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente figurant sur l'annexe 12bis consultables sur notre site web.

Document édité le 03/04/2018

ADHERENT (Nom Prénom) :
Adresse :

2° adhérent :

CP: Ville:
Tél. fixe: tél. portable :

Email:

N° Licence FFRandonnée:
Personne et téléphone à prévenir en cas d'urgence :

2° licence :

« La Sainte Victoire et La Sainte Baume »

Lieu : 13600 La Penne sur Huveaune

Date: **du vendredi 12 octobre au samedi 13 octobre 2018.**

ORGANISATEUR : **TOUR ET DETOURS**
26400 CREST

HEBERGEMENT Hôtel Campanile à La Penne sur Huveaune
Contenu prestations: voir info préalable jointe

TRANSPORT : **Autobus de tourisme**

Il n'y a pas d'assurance annulation pour ce séjour

CONDITIONS D'ANNULATION
Voir notice d'information préalable de l'organisateur

Prix du séjour
Option chambre individuelle
Assurance annulation

115 €

Je (nous) soussigné(s) certifie(nt) avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires mises à ma (notre) disposition et avoir reçu, préalablement l'info préalable contenant les conditions générales et particulières de vente que je (nous) déclare(ons) accepter sans réserves

Pour l'Organisateur,

Michel CAUVIN

Chèque à l'ordre de Tour & Détours de 115€/participant
encaissé le 30 juin 2018.

Le
Signature (s)

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS:

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel"